

RÈGLEMENT 22-2017 SUR LES DROITS EXIGIBLES POUR ÊTRE MEMBRE
Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon Inc.
Zec Buteux-Bas-Saguenay

1. Pour devenir membre de l'organisme connu sous le nom d'Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon Inc., à qui on a confié la gestion de la zone d'exploitation contrôlée Zec Buteux-Bas-Saguenay, une personne doit payer des droits au montant de 30.00\$.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de réception, par l'organisme, de l'avis d'approbation du ministre ou à défaut de cet avis, à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date où il a été transmis au ministre.

Adopté ce 11^e jour de février 2018 par le Conseil d'administration de l'Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon Inc..

Approuvé ce 15^e jour d'avril 2018 par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à l'assemblée générale.

Transmis au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ce 16^e jour d'avril 2018.

Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon Inc.

(Nom de l'organisme)

Jean Savard

(Nom / lettre moulée) / président

Original signé

Signature

Alain Bouchard

(Nom / lettre moulée) / secrétaire

Original signé

Signature